

Marchés publics et cahiers des charges : les traducteurs adressent leurs recommandations aux autorités

Bruxelles, le 31 mai 2017 – L'Association belge des sociétés de traduction (BQTA) et la Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) ont décidé de travailler main dans la main à la rédaction d'un guide adressé aux pouvoirs publics publiant des appels d'offres dans leur domaine d'activité. Conçu comme un vade-mecum, ce document est le fruit d'une collaboration inédite entre deux branches d'un même secteur, parfois perçues comme concurrentes, mais qui ont compris que c'était l'ensemble de la profession qui avait à gagner de leur partenariat.

Comme dans tant d'autres secteurs, les cahiers des charges relatifs aux marchés de traduction sont généralement établis sur la base de contrats de services généraux. Les attentes et critères spécifiques aux services achetés y sont rarement précisés. Or, il s'agit d'éléments déterminants pour le succès de l'appel d'offres.

« Il arrive trop souvent que par méconnaissance des tenants et des aboutissants d'un service de traduction de qualité professionnelle, le pouvoir adjudicateur ne prenne que le seul critère du prix en considération », explique Rudy Tirry, président de la BQTA. « Il s'agit véritablement d'un acte manqué pour les autorités, car notre secteur regorge de professionnels de qualité. Mais qu'il s'agisse de sociétés ou de traducteurs indépendants, il faut donner à ces professionnels les moyens de faire valoir leurs compétences lors des appels d'offres. C'est un minimum », ajoute Guillaume Deneufbourg, président de la CBTI.

C'est dans cet objectif que la BQTA et la CBTI ont décidé de rédiger ce document de référence : **aider les autorités à rédiger leurs appels d'offres** en dressant la liste des éléments qui contribuent à une traduction de qualité. Elles y détaillent les différents types de services dont peut bénéficier l'autorité contractante, mentionnent les « incontournables » du cahier des charges et expliquent de façon claire et concise les différentes normes de qualité en vigueur sur le marché.

Le **vade-mecum du rédacteur de cahiers des charges** sera présenté à la presse, aux rédacteurs des cahiers des charges et à une série d'acteurs de la vie économique et d'élus politiques le 29 septembre 2017. Le projet bénéficie à ce titre du soutien de l'Union des Professions libérales et intellectuelles de Belgique, de l'UCM, de la FVB et du Conseil supérieur des Indépendants et des PME. ■

La BQTA

La *Belgian Quality Translation Association* est l'association belge des sociétés de traduction. Association sans but lucratif créée en 1995, elle a notamment pour but de promouvoir et organiser le dialogue entre les sociétés de traduction établies en Belgique et de susciter une plus grande reconnaissance du secteur de la traduction et de la valeur ajoutée des sociétés de traduction. Elle a aussi pour rôle de représenter les sociétés de traduction auprès des autorités belges et pour vocation de défendre les intérêts du secteur auprès des autres acteurs économiques. La BQTA est membre de la *European Union of Associations of Translation Companies (EUATC)*.

La CBTI

Créée en 1955, la *Chambre belge des traducteurs et interprètes* est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. La CBTI est membre de la *Fédération internationale des traducteurs (FIT)*